

limitent, cela tient à ce que ces lois n'appartiennent pas à une réalité extérieure à la sienne. Et il ne saurait être conçu libre, doué d'une valeur propre, sans se considérer en présence d'autres esprits. Car le Moi qui, en qualité de sujet d'une connaissance abstraite, a besoin du non-moi, a besoin, en raison de sa liberté, d'un autre Moi. Pour satisfaire ce besoin, l'homme pense Dieu, auteur de la loi qui s'impose à lui et à chaque homme en particulier ; il s'entourne de devoirs, d'autant d'esprits, d'autant de personnes qu'il lui faut de sujets pour les droits que ces devoirs supposent. C'est pour cela encore que lorsque nous fouillons dans notre conscience, que nous examinons la valeur de ce que nous faisons, de ce que nous nous disons à nous-même, nous avons l'impression que d'innombrables yeux sont ouverts pour scruter, eux aussi, en nous et nous juger. Nous sommes en outre contraints de concevoir de multiples devoirs, de multiples *ayants droit*, de nombreuses personnes par la nécessaire multiplicité des choses dont nous avons parlé. Or, il est impossible que l'idée de ces devoirs, droits et personnes puisse surgir d'une expérience purement théorique ; car elle ne pourrait jamais faire concevoir qu'un monde de choses. Le fait est que nous ne sommes pas une pure expérience théorique, aussi le monde se peuple-t-il d'esprits et de personnes.

Comment maintiendrons-nous donc l'unité infinie de l'esprit, étant donné la nécessité où nous nous trouvons d'en sortir pour concevoir une multiplicité de personnes?

---